ASSEMBLÉE — 37^e SESSION

Numéro 10 8/10/10

Le Bulletin quotidien de l'OACI, qui paraît chaque jour ouvrable de l'Assemblée en début de matinée, comprend les articles suivants : programme des séances de la journée, bref résumé des travaux de la veille, calendrier des réceptions et avis d'intérêt général.

Horaire des séances : vendredi 8 octobre 2010

Huitième séance plénière

11 heures

Salle de l'Assemblée (salles de conférences 1et 2), 4^e étage du centre de conférences

SOINS D'URGENCE

Lundi – vendredi 8 h 30 – 16 h 30 Poste 8212

Le cabinet du consultant médical est situé au quatrième étage de la tour à bureaux, bureau 4.25 (poste 8212). Une infirmière y sera de service de 8 h 30 à 16 h 30 pendant toute la durée de l'Assemblée. En cas d'urgence ou s'il n'est pas possible de la joindre, on pourra s'adresser au Groupe de la sécurité et de la protection sociales, quatrième étage, bureau 4.35.28 (poste 8113 ou 8237), qui fera les démarches nécessaires.

Les participants qui souhaitent consulter un médecin peuvent obtenir de la direction de leur hôtel l'adresse et le numéro de téléphone d'un médecin résidant sur place ou dans le voisinage immédiat.

L'hôpital le plus proche de l'immeuble de l'OACI est le Centre universitaire de santé McGill (Hôpital Royal Victoria), tél. : (514) 934-1934.

La plupart des hôpitaux ont un service d'urgence ouvert 24 heures sur 24.

Pour obtenir une ambulance, s'adresser à un médecin ou téléphoner à *Urgences-Santé* en composant le 911.

Mesures de sécurité dans l'immeuble

Les gardiens ont pour stricte consigne de refuser l'accès des locaux de l'OACI à toute personne ne portant pas de laissez-passer. Ce laissez-passer devra être porté bien en vue, en permanence, dans les locaux de l'Organisation.

Les participants à la session de l'Assemblée recevront, au moment de leur inscription, un insigne qui leur servira de laissez-passer et leur donnera accès au Centre de conférences. Ces insignes devront être gardés soigneusement; en cas de perte, les préposés à l'inscription fourniront un insigne de remplacement sur présentation des pièces d'identité appropriées.

Accès des délégués/visiteurs à la tour à bureaux

Les délégations nationales doivent s'adresser à la Section ISEC pour toute demande d'autorisation d'accès à la tour à bureaux par des délégués. De plus, une liste des délégués qui visiteront les délégations nationales devrait être envoyée chaque jour à la section ISEC (ISEC@icao.int).

Séances d'hier

Sixième séance plénière

À sa sixième séance, tenue le jeudi 7 octobre à 10 h 30, la Plénière a examiné le point 8 de l'ordre du jour (Élection des États contractants qui seront représentés au Conseil) sur la base de la note WP/333, dans laquelle l'Arabie saoudite invitait l'Assemblée à adresser au Conseil sa proposition d'amender l'article 50, alinéa a) de la Convention de Chicago en vue de porter la composition du Conseil de 36 à 39 membres.

Au titre du point 9 de l'ordre du jour (rapports des commissions et des comités de l'Assemblée et suite à y donner), l'Assemblée a : approuvé le rapport de la Commission juridique (partie « Généralités » et points 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61 et 62) (WP/383), tel que modifié, et adopté les Résolutions 59/1 et 60/1, avec modifications, et la Résolution 61/1 ; approuvé, sous réserve d'une modification, les rapports de la Commission économique (partie « Généralités » et points 47 et 48 (WP/376) ; points 49 et 50 (WP/377) ; point 51 (WP/378) ; point 52 (WP/382) et points 53 et 54 (WP/379 et Rect. n° 1, français seulement) et adopté la Résolution 51/1 ; et approuvé les rapports de la Commission technique [partie « Généralités » et points 23 et 24 (WP/392) ; point 25 (WP/394 et Révision n° 1, français seulement) ; points 26 et 28 (WP/389) ; point 27 (WP/388 Révision n° 1) ; point 29 (WP/395) ; point 30 (WP/386) ; points 31, 32 et 33 (WP/385 Révision n° 1) ; point 34 (WP/391) ; points 35 et 36 (WP/397) ; points 37 et 44 (WP/398) ; points 38, 40, 41 et 45 (WP/399) ; point 39 (WP/390) ; points 42 et 43 (WP/396) ; et point 46 (WP/400 et Rect. n° 1)] tels que modifiés, et adopté les Résolutions 25/1, 28/1, 27/1, 27/2, 29/1, 30/1, 31/1, 32/1, 33/1, 34/1, 36/1, 36/2, 42/1, 43/1 et 44/1. Il a été pris note des réserves formulées au sujet de la Résolution 43/1.

La Plénière a approuvé aussi le rapport final du Comité de vérification des pouvoirs (WP/324), mis à jour.

Septième séance plénière

La septième séance plénière a eu lieu le jeudi 7 octobre à 14 heures. La Plénière a examiné les rapports du Comité exécutif, à l'exception du point 17 de l'ordre du jour (partie relative aux changements climatiques), et le rapport de la Commission administrative, et elle a pris les dispositions suivantes :

WP/364	Partie « Généralités » du rapport du Comité exécutif et rapport sur le point 10 de l'ordre du jour — Rapports annuels du Conseil à l'Assemblée pour 2007, 2008 et 2009	Approuvé sans changement.	
WP/357	Rapport sur le point 11 de l'ordre du jour — Coopération technique — Activités et politique de coopération technique durant la période 2007-2009	Approuvé avec modifications.	
WP/358	Rapport sur le point 12 de l'ordre du jour — Facilité financière internationale pour la sécurité de l'aviation (IFFAS)	Approuvé sans changement.	
WP/359	Rapport sur le point 13 de l'ordre du jour — Politique en matière de sûreté, le point 14 — Programme universel d'audits de sûreté (USAP) et sur le point 15 — Soutien de la mise en œuvre et du développement (ISD)	Approuvé sans changement. Au titre du point 13, la Résolution 13/1 a été adoptée sans changement. Au titre du point 14, l'Appendice E à la Résolution 13/1 a été adopté sans changement.	
WP/360	Rapport sur le point 16 de l'ordre du jour — Coopération avec les organismes régionaux	Approuvé sans changement. Résolution 16/1 adoptée sans changement.	
WP/362	Rapport sur le point 19 de l'ordre du jour — Gestion des ressources humaines, et sur le point 20 — Personnel de l'OACI	Approuvé sans changement.	
WP/363	Rapport sur le point 21 — Amélioration de l'efficience et de l'efficacité de l'OACI, et sur le point 22 — Autres questions de politique de haut niveau à examiner par le Comité exécutif	Approuvé sans changement. Résolution 22/1 adoptée sans changement.	
WP/361	Rapport sur le point 17 de l'ordre du jour — Protection de l'environnement (Partie sur les dispositions générales, le bruit et la qualité de l'air locale)	Approuvé sans changement. D'autres éléments de rapport sur le point 17 (partie sur les changements climatiques) seraient examinés à la huitième séance plénière, sous couvert de la note WP/402.	
WP/375	Partie « Généralités » du rapport de la Commission administrative et rapport sur les points 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74 et 75	Approuvé sans changement. Résolutions 18/1, 64/1, 68/1, 69/1, 71/1, 72/1, 73/1 et 75/1 adoptées sans changement.	

Note : Les messages et les invitations à caractère personnel qui seront déposés au satellite de distribution pour être remis aux délégués devront porter, outre le nom du destinataire, le nom de son État ou de son organisation.

Postes de travail

Vingt postes de travail, dotés de Microsoft Office, et deux imprimantes, installés au Café internet, au 4^e étage du Centre de conférences, sont à la disposition des participants qui souhaitent avoir accès à l'Internet pour utiliser les services de courriel basés sur le Web.

Téléphones

Des téléphones sont installés au rez-de-chaussée du Centre de conférences, près de la salle de conférences n° 3, et au 4° étage du Centre de conférences, près du Café internet.

Documentation de l'Assemblée sous forme électronique

Les délégués peuvent contribuer à la protection de l'environnement en utilisant la version électronique des documents. Tous les documents de l'Assemblée sont disponibles sur le site web public de l'OACI (www.icao.int); les documents de référence peuvent être consultés sur le site ICAO-NET (www2.icao.int/en/icao-net), protégé par mot de passe, à la rubrique « Publications ». Une fois inscrits à l'Assemblée, les délégués peuvent accéder au site ICAO-NET en utilisant le « nom d'usager » et le « mot de passe » qui leur sont donnés au bureau d'inscription. Des ordinateurs et des imprimantes sont disponibles au Café internet situé au 4e étage du Centre de conférences.

Distribution de documents

La zone de distribution des documents, située au 1^{er} étage du Centre de conférences, est ouverte de 9 à 17 heures. Les délégués sont invités à prendre note des informations figurant dans la lettre SA 37/3 – 10/20 de l'OACI, se rapportant à la trente-septième session de l'Assemblée (Montréal, 28 septembre – 8 octobre 2010), dans laquelle il est indiqué que chaque délégation recevra au maximum **quatre** jeux de documents de l'Assemblée. Toute personne souhaitant disposer d'une note particulière pourra se la procurer en accédant au site web public de l'OACI.

Divers

1. Liste des délégués

La cinquième liste des délégués a été diffusée aujourd'hui, vendredi 8 octobre 2010. Les amendements à apporter à la liste devraient être signalés au bureau d'inscription.

2. **Attribution des places**

- 2.1 Huitième séance plénière : salle de l'Assemblée. Deux sièges par État à la table et deux sièges derrière.
- 2.2 Étant donné qu'il y a plus de délégations d'observateurs que de sièges disponibles, les délégations d'observateurs se verront attribuer des places en fonction des disponibilités.
- 2.3 Les délégations d'observateurs n'ayant pas de siège à table peuvent prendre la parole en avisant le préposé de la salle de conférences et en utilisant le microphone sans fil.
- 2.4 L'attribution des sièges sera ajustée quotidiennement après la fin des séances compte tenu des États qui se sont inscrits la veille jusqu'à 17 heures.

- 2.5 Un siège temporaire sera attribué aux nouveaux États arrivant au cours de la journée, en attendant la révision de l'attribution des sièges pour le lendemain.
- 2.6 Il est demandé aux délégations de respecter les dispositions d'attribution des places, conçues de manière à accueillir autant de délégations que possible.
- 2.7 Conformément aux règlements municipaux relatifs aux incendies, les délégués sans siège attribué sont invités à quitter la salle de conférences.

3. Matériel d'interprétation simultanée

3.1 Les délégués trouveront sous le bord des tables un panneau de commandes audio. Le cadran de sélection des langues permet de choisir les langues suivantes :

Intervenant	0	Russe	4
Anglais	1	Chinois	5
Français	2	Arabe	6
Espagnol	3		

4. **Rafraîchissements**

4.1 Du café et du thé seront offerts à l'extérieur de la Salle de l'Assemblée au 4^e étage pendant les suspensions de séance du matin et de l'après-midi.

5. **Objets personnels**

- 5.1 Les participants sont priés de ne laisser ni documents ni objets personnels dans les salles de conférences à la fin des séances.
- 5.2 Les participants sont priés de ne laisser à aucun moment d'articles, de serviettes ou de colis sans surveillance dans les locaux de l'OACI.
- 5.3 Le satellite de distribution des documents, situé au premier étage du Centre de conférences, est chargé uniquement de distribuer les documents de l'Assemblée publiés par l'OACI. L'espace y étant limité, il ne peut servir de consigne pour les documents ou les objets personnels des participants.

6. Système d'écoute (MX)

6.1 Les délégations nationales qui occupent des bureaux au siège de l'OACI pourront suivre les débats des différentes séances sur le système d'écoute (MX), en composant les numéros ci-après :

	Salle de l'Assemblée	Salle de conférences nº 1	Salle de conférences n° 2	Salle de conférences n° 3	Salle de conférences nº 5
Intervenant	11	11	21	31	41
Anglais	12	12	22	32	42
Arabe	17	17	27	37	47
Chinois	16	16	26	36	46
Espagnol	14	14	24	34	44
Français	13	13	23	33	43
Russe	15	15	25	35	45

7. Départ de participants avant la fin de la session de l'Assemblée

- 7.1 Les membres des délégations et les observateurs qui partent avant la fin de la session de l'Assemblée sont priés d'en informer le satellite de distribution des documents, au 1^{er} étage du centre de conférences.
- 7.2 **Le départ prématuré d'une délégation complète** devra être notifié par écrit au Secrétaire général. La notification écrite peut être déposée au satellite de distribution, au 1^{er} étage du centre de conférences, ou au bureau du Chef de la Section des services de conférence et de bureau, bureau 4.10.

Boutique de l'Association du personnel

Nous vous invitons à visiter notre boutique, située au rez-de-chaussée du Centre de conférences, ouverte chaque jour de midi à 14 heures.

Enveloppe philatélique spéciale

À l'occasion de la 37^e session de l'Assemblée de l'OACI, une enveloppe philatélique spéciale (voir illustration ci-après) sera émise, avec un cachet postal préparé en coopération avec la Société canadienne des postes.

Certaines particularités de cette enveloppe doivent être soulignées :

- 1. Ce timbre est une nouveauté, car c'est la toute première fois que l'emblème de l'Organisation, tel qu'il figure sur son drapeau, est représenté sur un timbre-poste.
- 2. Le texte est imprimé en vert, ce qui rappelle l'un des principaux points à l'ordre du jour de cette session de l'Assemblée, à savoir l'environnement. D'autre part, la partie centrale du chiffre 37 est composée d'un choix de dessins soumis par des enfants lors du concours tenu à l'OACI en 2009, à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, sur le thème de l'Aviation dans un environnement vert.
- 3. Le cadre du bas commémore le centième anniversaire du premier vol réalisé au-dessus de Montréal par le Comte Jacques de Lesseps le 2 juillet 1910 à bord de son Blériot XI, dénommé « Le Scarabée », lors du tout premier Salon aérien tenu au Canada.

On peut se procurer cette enveloppe commémorative exceptionnelle au prix de 5 CAD durant l'Assemblée, à la boutique de l'Association du personnel, au niveau A du Centre de conférences. Cette enveloppe a été imprimée en quantité limitée (premier venu, premier servi) ; maximum de deux enveloppes par acheteur. Cependant, des enveloppes supplémentaires portant le timbre canadien ordinaire sont également en vente à la Boutique au prix de 3 CAD.

